

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 décembre 2019

Date d'affichage :

26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre BOISSET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191230-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 30

OBJET : Archives municipales : acceptation de dons

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 4 décembre 2019.**

La présente délibération vise à entériner les dons d'archives reçus durant l'année 2019.

Les Archives municipales de Riom sont habilitées à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservés dans l'intérêt de l'administration de la commune et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

Le fonds coté 47 S est celui des familles Pannetières et Batby-Berquin. Il a été trouvé dans un immeuble dont la Commune de Riom s'est portée acquéreuse.

Il se compose d'archives comptables de la fromagerie Pannetières, ainsi que d'archives privées (correspondance, photographies, papiers de famille) de M. Batby-Berquin qui fut médecin anesthésiste à l'hôpital de Riom.

Le fonds coté 48 S est celui du général Charles Nollet (Marseille, 1865 – Clermont-Ferrand, 1941).

Il s'agit du don du Dr Denis Campagne, citoyen d'Aubières (63) et descendant du général Nollet. Ce fonds se compose de papiers de la commission interalliés de contrôle du désarmement de l'Allemagne après la guerre de 1914-1918, de papiers sur la conférence de Londres de 1924 à laquelle le général Nollet accompagna le ministre des finances Etienne Clémentel, ainsi que de documents sur la caisse autonome de la défense nationale.

Le fonds coté 49 S est le fonds Jean-Claude Zicola, ancien maire de Riom.

Il s'agit d'un don manuel d'archives politiques (discours, tracts, dossiers suivis, correspondance, articles de presse) tenant aux campagnes électorales et aux mandats de Maire de Riom du donateur, mais aussi d'archives privées familiales.

Le fonds coté 50 S est le fonds Edmond Morand, érudit riomois (1886-1976). Il s'agit du don du Dr Nadine Champel, citoyenne de Riom, et de ses enfants Benoît, Amélie et Florent.

Le fonds se compose de registres comptables de l'entreprise de travaux publics Morand Jeune qui fonctionna à Riom dans le premier tiers du XXe siècle, de plus de 800 photographies sur plaques de verre de portraits familiaux et de voyages de la famille Morand en France et à l'étranger dans les années 1910-1930, de livres écrit par Eugène Morand, d'un projecteur ancien de cinéma, et de correspondance.

Le fonds coté 51 S est le fonds Marcel Billaud, dit « Bill » (1911-2000), dessinateur et caricaturiste dans la presse parisienne des années 1930 à 1970. Il s'agit du don de M. Pierre Bourgoïn, citoyen de Saint-Ignat (63).

Le fonds se compose :

- de plus de 2000 dessins originaux tenant au procès Pétain, dont il a croqué tous les protagonistes, à l'actualité française et internationale, à la politique française, au monde du sport et des arts,
- d'un fichier de plusieurs milliers de petits dessins et photos de presse constituant la « réserve » de caricatures disponibles pour un dessin de presse à réaliser dans l'urgence. On y trouve les caricatures de tous les artistes, sportifs et hommes politiques des années 1930 à 1970,
- d'une valise contenant quelques archives personnelles et familiales de Marcel Billaud,
- une petite huile sur toile encadrée, original peint par Bill, représentant une vue de son jardin,
- deux collages, par Bill lui-même, de dessins originaux de protagonistes du procès Pétain, sous verre et encadrés de bois doré,
- du plumier en bois où Marcel Billaud rangeait son matériel de dessin.

Le fonds coté 10 S, destiné aux pièces isolées et petits fonds entrés par voie extraordinaire, s'enrichit de onze cartes postales de vues intérieures et extérieures de l'institution Sainte-Marie de Riom dans les années 1950.

Ce don a été fait par M. Serge de Déat, citoyen riomois.

Le fonds coté 44S, est le fonds Pierre Arizzoli-Clémentel, accepté par décision du Conseil municipal en date du 23 mai 2019, lequel s'enrichit d'un dessin original au pastel sur papier texturé ocre à la signature difficilement lisible. Peut-être Manuel Ortiz de Zarate, artiste chilien, faisant partie du groupe Montparnasse dans les années 1920 ? Ce dessin représente Etienne Clémentel en train de croquer les débats lors de la conférence de Londres en 1924. Ce dessin est protégé sous un verre encadré de bois doré.

VU, les articles 2242-1 *et sq* du Code général des Collectivités territoriales relatifs aux dons et legs,

VU, le titre Ier sur les archives du Code du Patrimoine notamment dans ses articles L211-1, L211-5, L212-15 *et sq* relatifs aux archives privées,

CONSIDERANT QUE, tous les donateurs nommés *supra* ont fait don de leurs documents, sans apporter aucune restriction ni condition à leur consultation,

CONSIDERANT QUE, ces dons concernent des documents intéressant l'histoire locale riomoise dans des domaines aussi variés que :

- le commerce et l'entreprenariat local au début du XXe siècle à Riom,
 - une institution religieuse marquant l'histoire riomoise,
 - la vie privée de riomois au début, mais aussi à la fin du XXe siècle,
 - la vie politique riomoise à la fin du XXe siècle,
 - le règlement militaire du premier conflit armé mondial,
- mais aussi l'histoire politique, artistique, sportive française au travers de l'œil d'un artiste d'envergure nationale,

et méritent à ces divers titres d'être conservés, classés et consultés aux archives de la ville,

CONSIDERANT QUE, chaque donateur a autorisé la consultation de ces documents dans le cadre de la législation sur les archives qui protège le secret de la vie privée,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **accepter les dons à la Commune de ces archives et objets,**
- **de les faire entrer dans les fonds des Archives municipales afin d'y être conservés, classés et ouverts à la consultation du public sans limitation de durée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL